

## Informations importantes sur les modifications des mesures Covid-19 dans le cadre des activités sportives (valable dès le 6 décembre 2021)

### ZONE 2G

Pour le championnat lausannois, les matches des vétérans, des MDA, pour les entraînements de la section juniors, des fauteuils roulants et pour les entraînements libres, l'association lausannoise de curling (ALC) a décidé d'autoriser l'accès uniquement aux personnes titulaires d'un **certificat Covid (vaccination ou guérison)**, selon la méthode «2G».

Avec cette décision, l'obligation de porter un masque dans le club-house, aux vestiaires et sur la glace, est supprimée, la consommation à la buvette du club-house restera possible sans restriction.

Le plan de protection et la traçabilité des personnes qui fréquentent la halle restent de la responsabilité de l'ALC sauf lors des **entraînements libres** durant lesquels chaque personne est dans **l'obligation de s'inscrire** sur la liste mise à disposition à l'entrée du club-house.

Ces mesures sont également valables pour toutes **les séances d'initiations** et pour **l'école de curling**.

### ZONE 3G

Par contre, en ce qui concerne **les tournois** qui accueillent des personnes non-membres du CCLO, sections juniors, vétérans, MDA ou fauteuils roulants, c'est la méthode «3G» qui s'applique, soit l'accès pour toutes les personnes titulaires d'un **certificat Covid (vaccination ou guérison ou test)** et avec **l'obligation de porter un masque** dans le club-house et les vestiaires.

Le port du masque n'est pas obligatoire durant la pratique sportive ni lors de la consommation (en places assises uniquement) à la buvette du club-house.

**L'organisateur du tournoi est responsable** de contrôler tous les certificats Covid et d'établir une liste avec les coordonnées de contacts de tous les participants, bénévoles et spectateurs.

Pour toutes autres règles ou mesures de protection, se référer au règlement Covid-19 en vigueur.